


LE MULCHING, QUELS AVANTAGES ?

- 
- Un gain de temps et d'énergie :** plus besoin d'aller en déchèterie ni de vider le bac de ramassage.
 - Esthétique :** une pelouse plus belle, plus dense et en bonne santé !
 - Ecologique :** permet la pratique d'un jardinage économe en eau.
 - Economique :** évite l'achat d'engrais pour nourrir et protéger votre sol et réduit les coûts de traitement supplémentaires pour la collectivité.
 - Climatique :** des trajets évités, c'est du CO₂ en moins de rejeté par sa voiture mais aussi par les camions qui doivent collecter ces déchets en déchèterie.

Conditions d'accès à l'aide financière

- Bénéficiaires :** personnes résidant sur le territoire de Lorient Agglomération, disposant d'un jardin individuel engazonné (maison individuelle, jardin à usage exclusif dans une copropriété ou jardin loué à un tiers). Les professionnels et copropriétés sont exclus du dispositif.
- S'engager à pratiquer le mulching** et cesser les apports de tontes de pelouse en déchèterie.
- Le montant de l'aide accordée est fixé à :**
 - 30% du prix d'achat TTC pour une tondeuse mulching ou robot, plafonné à 150 € par foyer.
 - 80% du prix d'achat TTC pour un kit mulching, plafonné à 60 € par foyer.

- Matériels éligibles :** tondeuse mulching (sans bac de ramassage), kit mulching (composé d'un obturateur et/ou d'une lame mulching), robot tondeuse. L'aide est valable sur du matériel neuf uniquement. Pour les kits mulching, il appartient à l'utilisateur de s'assurer de la compatibilité de son équipement mulching avec sa tondeuse. Sont exclues de l'aide : les tondeuses avec bac de ramassage disposant d'une option mulching.

A noter L'aide sera octroyée uniquement pour les achats réalisés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024, dans la limite des crédits votés au budget, à raison d'une participation par foyer ; la demande d'aide est à effectuer **avant le 31 décembre 2024**.

INFOS PRATIQUES

Faites-nous parvenir votre dossier de demande

- PAR INTERNET**
en remplissant votre formulaire en ligne sur www.lorient-agglo.bzh (rubrique Services/Déchets/Jardiner autrement)
- PAR VOIE POSTALE À**
Lorient Agglomération
Direction de la prévention et de la valorisation des déchets

Esplanade du Péristyle CS 20001

56314 Lorient Cedex

Renseignements

- Tél. 02 90 74 74 65
- Mail. animation-tri@agglo-lorient.fr

ALLER PLUS LOIN :

Aides financières pour l'achat/la location d'équipements (tondeuse mulching, broyeur, composteur), ateliers pédagogiques sur les techniques de jardinage, ressources documentaires...

Retrouvez toutes les infos sur :

lorient-agglo.bzh

rubrique Services/Déchets/Jardiner autrement

PLUS D'INFOS SUR
www.lorient-agglo.bzh



LORIENT
AGGLOMÉRATION

Imprimé sur du papier 100 % recyclé - Ne pas jeter sur la voie publique - Création : Blandine Pigeot

Aide à l'achat de matériel pour la tonte mulching

Mode d'emploi

Jusqu'à
150 €
d'aide



LORIENT
AGGLOMÉRATION

PLUS D'INFOS SUR
www.lorient-agglo.bzh

(rubrique Services/Déchets/Jardiner autrement)



CHARTRE D'ENGAGEMENT

Cette chartre doit être remplie au niveau des champs obligatoires (*), datée, signée et retournée avec l'ensemble des pièces justificatives mentionnées en bas de page.

Je soussigné-e (nom, prénom)*

Né-e le*/...../..... à

Demeurant au (adresse) *

J'atteste résider sur le territoire de Lorient Agglomération et disposer d'un jardin individuel engazonné à titre personnel (un justificatif pourra être demandé).

Je m'engage à pratiquer la tonte mulching afin de cesser mes apports de tontes de pelouse en déchèterie.

J'accepte d'être contacté-e par Lorient Agglomération pour :

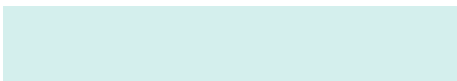
- une évaluation de ce dispositif d'aide.
- recevoir des informations sur les prochaines animations de Lorient Agglomération relatives au jardinage au naturel.
- recevoir des informations sur des modifications de la collecte des déchets ou de l'organisation des déchèteries.
- solliciter mon avis sur des éléments en lien avec les dispositifs de prévention et valorisation des déchets.

Tél

Mail

Estimation de la surface à tondre (en m²)

Fait le/...../..... à

Signature : 

Rappel des pièces à joindre à votre demande

- La facture d'achat nominative et en euros du matériel neuf de mulching datée de 2024 et faisant apparaître la référence de l'appareil (dispense pour les robots tondeuses).
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture d'électricité, etc.) au même nom que celui figurant sur la facture.
- La chartre d'engagement complétée, datée et signée

* mentions obligatoires

Le mulching, c'est quoi ?

C'est une technique de tonte sans ramassage de l'herbe. Une tondeuse mulching hache menu l'herbe tondue et la repose sur la pelouse. Grâce aux brins très courts, un bon mulching ne se voit pas ! On peut aussi parler d'herbicyclage.

LA TONTE MULCHING : QUELQUES CONSEILS !

- Couper l'herbe à environ un tiers de sa hauteur et jamais en dessous de 5 à 6 cm.
- Si possible, tondez quand la pelouse est sèche. Si vous devez tondre par temps humide, déplacez-vous un peu plus lentement et réglez une hauteur de coupe plus élevée.
- Vérifiez régulièrement le carter de la tondeuse et enlevez tous les résidus d'herbe.
- Variez le sens de la tonte. Ainsi, les déchets de coupe seront répartis de manière plus uniforme.



ASTUCE

Adapter sa tonte suivant l'utilisation des espaces

Tondre régulièrement sur les chemins de passage (abords de la maison, espaces de jeu des enfants, coin barbecue, etc.) et moins souvent sur des zones peu fréquentées permet de laisser la végétation spontanée s'installer et de favoriser la biodiversité.



Les déchets végétaux sont des ressources pour votre jardin : comment-les réutiliser ?

En plus de la tonte mulching, d'autres solutions existent pour éviter les allers-retours en déchèterie et rendre votre jardin plus écologique.

LE PAILLAGE :

En recouvrant le sol de vos plantations (potager, ornement...) de petits déchets végétaux (broyat de branches, feuilles mortes ou tontes sèches), le paillage permet d'enrichir le sol, de limiter la croissance des herbes indésirables, de protéger les racines du gel ou encore de conserver l'humidité du sol en été. A réaliser avec une tondeuse pour les petits diamètres (<1cm) et un broyeur pour les diamètres plus importants.

LE COMPOSTAGE :

En mélangeant les déchets de cuisine avec de petits déchets végétaux du jardin (broyat, feuilles mortes, tontes sèches), vous obtiendrez un compost gratuit et de qualité pour vos plantations.

Le saviez-vous ?

Lorient Agglomération propose des aides financières pour la location d'un broyeur (jusqu'à 90 € par an) ou l'achat d'un composteur (jusqu'à 20 €).

Plus d'infos sur www.lorient-agglo.bzh.



- **Horaires pour les travaux de jardinage utilisant des appareils à moteur :** du lundi au samedi (9h-12h/14h-19h) et les dimanches et jours fériés : entre 10h et 12h.
- **Le brûlage des déchets végétaux est interdit :** que ce soit avec un incinérateur de jardin ou à l'air libre. Toute infraction est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 750 € (application des articles L541-21-1 & R541-78 code de l'environnement).

